



## **BOURSES DE PERFECTIONNEMENT DE LA FONDATION DE L'ASSOCIATION DES UROLOGUES DU QUÉBEC (FAUQ) POUR UROLOGUES EN PRATIQUE**

L'Association des urologues du Québec désire promouvoir la formation et l'excellence de ses membres.

### **OBJECTIF**

Grâce à la FAUQ, le programme de bourses de perfectionnement pour urologue en pratique vise à soutenir la qualité de la formation en clinique, en recherche et en enseignement pour ceux et celles qui désirent effectuer une formation complémentaire et qui auront une pratique active au Québec par la suite. Le financement permet une formation post-graduée en recherche fondamentale, clinique ou épidémiologique, ou l'acquisition d'une expertise clinique pour des stages de formation complémentaire.

### **MONTANTS**

Le nombre et les montants des bourses offertes varie chaque année selon les candidatures reçues et leur qualité.

La bourse maximale pouvant être attribuée par la FAUQ à un candidat peut atteindre jusqu'à 5 000 \$ par mois et un minimum de 1000.00\$ par mois pour une formation de minimal de 3 à 6 mois.

Pour une formation de plus de 6 mois jusqu'à un an, la bourse maximale pouvant être attribuée par la FAUQ à un candidat peut atteindre 40 000 \$.

### **ENGAGEMENT**

Le ou la récipiendaire d'une bourse de perfectionnement de la FAUQ s'engage, au terme de sa formation, à venir travailler dans un centre hospitalier du Québec pour une période d'au moins 3 ans.

Il s'engage également à présenter le fruit de ses travaux de recherche et/ou apprentissages lors d'une présentation donnée au congrès annuel de l'AUQ dans les 24 mois qui suivront son retour ou début en pratique.

Le ou la récipiendaire s'engage à rembourser le plein montant de la bourse avec intérêts courants à partir du moment où la bourse a été attribuée si, après avoir reçu une offre d'emploi d'un établissement québécois, ***vous décidez d'aller travailler à l'extérieur du Québec.*** Le taux d'intérêt correspond au taux d'escompte de la Banque du Canada majoré de 2 %. Le calcul des intérêts est corrigé à chaque modification de taux par la Banque du Canada et se calcule à taux simple. Si vous n'achevez pas les 3 années de travail au Québec promises, le remboursement se fera au prorata du nombre de mois restants pour atteindre 36 mois.



### **CRITÈRES d'ADMISSIBILITÉ**

Les critères d'admissibilité sont les suivants selon votre statut:

1. Être un **urologue en pratique active de plus de deux ans** et qui souhaite effectuer un stage de perfectionnement de trois mois ou plus.
2. Attester un retour en pratique active au Québec en fin de formation/stage obligatoire.

La priorité est donnée aux urologues n'ayant pas déjà bénéficié d'une bourse de perfectionnement de l'AUQ précédemment. Selon le nombre de candidats et de bourses disponibles, un récipiendaire d'une année antérieure prolongeant sa formation pour une deuxième année peut être éligible et est encouragé à faire une demande.

Le titulaire d'une bourse peut postuler pour le renouvellement d'une année en présentant sa demande selon le même échéancier que celui présenté pour l'attribution initiale des bourses.

La subvention ne peut être attribuée aux fins de formation à distance ou en ligne. Si un programme comprend une formation en ligne et sur place, cette dernière doit être d'au moins trois mois.

Vous pouvez compléter votre formation au Canada comme à l'étranger, en autant que le centre à visiter est reconnu et spécialisé dans votre domaine.

### **SOUSSION D'UNE CANDIDATURE**

#### **Documents à transmettre en appui à une demande initiale**

- Formulaire d'application dûment complété
  - Les signatures électroniques sont acceptées.
- Curriculum vitae à jour du postulant (format CV commun canadien de type FRSQ disponible au [www.ccv-cvc.ca](http://www.ccv-cvc.ca))
- Joindre au moins deux lettres de références
  - Ces lettres doivent être acheminées directement à [glalande@fmsq.org](mailto:glalande@fmsq.org) par les personnes qui les auront écrites.
- Fournir une preuve écrite de la durée du stage dans une université ou un hôpital universitaire ainsi que la preuve d'acceptation/offre du fellowship
  - Si votre lettre d'acceptation n'est pas disponible au moment de faire votre demande, la bourse sera conditionnelle à la réception de cette lettre.
- Curriculum vitae à jour du directeur de fellowship proposé (et du co-directeur proposé, le cas échéant)



- Description détaillée du projet de formation proposé incluant la durée, les dates et les lieux où l'expertise particulière sera acquise, description des tâches et des responsabilités exigées du *fellow* ainsi que le pourcentage accordé à chacune des tâches (clinique, enseignement et recherche) (3 pages maximum);
- Lettre de motivation (1 page maximum) démontrant :
  - le rôle que vous aurez dans votre milieu de travail au retour
  - l'importance de cette formation dans votre carrière professionnelle
  - la façon dont cette bourse vous serait utile
  - la pertinence de la formation proposée et la façon d'appliquer et d'intégrer la nouvelle formation dès votre retour
- Fournir tout document attestant d'une pratique québécoise future si disponible (acceptation au PREM, lettre d'un chef de service, etc.).
- Signer et dater la lettre d'entente sur le retour à la pratique au Québec

#### **Documents à transmettre en appui à une demande de renouvellement**

- Formulaire d'application dûment complété
  - Les signatures électroniques sont acceptées.
- Curriculum vitae à jour du postulant
- Rapport des progrès accomplis (environ 3 pages) dans lequel vous présentez votre cheminement au cours de l'année écoulée et les résultats obtenus, puis la planification détaillée de l'année de formation à venir
- Lettre du responsable du stage/fellow attestant de la validité du stage, des résultats et de son acceptation du plan de formation de l'année à venir Cette lettre doit être acheminée directement à [ass031verl@fmsq.org](mailto:ass031verl@fmsq.org) avant la date limite.

#### **PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS**

##### Comité scientifique

Un Comité scientifique procède à l'analyse détaillée des candidatures et transmet ses recommandations au Président de la Fondation de l'AUQ. Le comité sera adapté de façon à éviter tout conflit d'intérêt potentiel.

##### Critères pour l'évaluation initiale des dossiers

Le Comité scientifique formule ses recommandations en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- L'excellence du dossier du candidat (publications, présentations, prix, distinctions) (30 points)
- Le profil, la motivation et le plan de carrière du candidat (parcours antérieur, objectifs de carrière, lettres de recommandation) (30 points)
- La qualité et pertinence du projet par rapport aux besoins en urologie au Québec (30 points) (garantie d'encadrement, ressources disponibles, expérience de supervision du responsable/directeur de fellow proposé, etc.)
- Appréciation globale (10 points)



- L'inscription à un programme formel conduisant à un grade universitaire supérieur n'est pas obligatoire, mais bonifiera le score d'évaluation du postulant

***Évaluation des demandes de renouvellement*** : Les demandes de renouvellement sont considérées au mérite selon les critères préalablement cités.

### **AUTRES CONSIDÉRATIONS**

Le candidat devra s'engager à mentionner l'appui de la bourse de l'AUQ dans ses présentations ou publications. Le candidat sera invité à présenter ses résultats au congrès annuel de l'AUQ et devra fournir un rapport d'activité annuelle dans les deux mois suivant la fin de la période de la bourse. Ce rapport devra inclure les activités de rayonnement, de publication et un bref résumé des activités scientifiques ou cliniques réalisées.

### **DATES LIMITES**

Il y a deux dates limite. Tous les documents doivent être acheminés à [glalande@fmsq.org](mailto:glalande@fmsq.org) avant 1<sup>er</sup> mars à 23h59 (HNE) ou le 1<sup>er</sup> septembre à 23h59 (HNE). Les demandes incomplètes ou tardives ne seront pas considérées.

L'acceptation ou le refus sera signifié au postulant au plus tard le 1<sup>er</sup> juin pour les demandes faites au 1<sup>er</sup> mars ou le 1<sup>er</sup> décembre pour les demandes faites au 1<sup>er</sup> septembre.